Faire grossir le gâteau

Un plan pour accroître les recettes du gouvernement, préserver des emplois, protéger la santé des consommateurs et éroder le marché du cannabis illicite

Conseil du cannabis canadien

Licencié.
Réglementé.
Fiable.

cannabis-council.ca

Avec le bon dosage de changements, nous pouvons faire GROSSIR LE GÂTEAU pour les gouvernements et le secteur du cannabis.

Résumé

La légalisation a été un succès pour la population canadienne, les consommateurs de cannabis et les gouvernements.

La légalisation a été semée d'embûches pour le secteur du cannabis légal aux prises avec les problèmes suivants :

1. Taxes et droits d'accise élevés.
2. Réglementation complexe et onéreuse.
3. Concurrence effrénée du secteur illicite (40 % à 50 % du marché) qui prive bien des consommateurs des protections pour la santé qu'offre la réglementation.

Avec le bon dosage de changements, nous pouvons faire GROSSIR LE GÂTEAU pour les gouvernements et le secteur du cannabis :

1. Ajuster la taxe d'accise pour permettre aux entreprises de cannabis de survivre et d'innover afin de concurrencer les fournisseurs illicites.
2. Alléger le fardeau administratif lié à la taxe d'accise.
3. Éliminer les frais réglementaires excessifs de Santé Canada.
4. Étendre la protection offerte aux consommateurs de cannabis par le marché réglementé en autorisant des formats de produits comestibles populaires sur le marché illicite.

Solutions

1. Taux de la taxe d'accise

- Coopération fédérale/provinciale/territoriale dans la révision des taux de la taxe d'accise (processus CCTA).
- Ajuster les taux de la taxe d'accise pour aider les entreprises légales à prendre des parts de marché au secteur illicite et leur assurer une rentabilité semblable à celle des secteurs de l'alcool et du tabac.
- Abaisser la taxe d'accise à 10 % du prix ou à un dollar le gramme, selon le moins élevé de ces montants.

2. Administration de la taxe d'accise

- Éliminer les timbres de taxe d'accise F/P/T coûteux et les remplacer par une « étiquette numérique nationale » afin de réaliser des économies importantes sur les frais d'exploitation.
- Modifier les flux de remises à l'ARC de façon à ce que les producteurs versent SEULEMENT la tranche fédérale des droits d'accise, en laissant les juridictions/distributeurs P/T percevoir et conserver leur part (modèle manitobain).
- Réduire/éliminer le fardeau administratif des producteurs autorisés en adoptant un régime semblable à celui de l'alcool.

3. Frais réglementaires de Santé Canada

- Réduire/éliminer les frais réglementaires annuels de Santé Canada qui constituent en fait une taxe de 2,3 % sur les ventes de cannabis à usage récréatif et les remplacer par des structures de frais basés sur les services.
- Le gouvernement s'est abstenu d'imposer de tels frais réglementaires aux entreprises du secteur du tabac en soutenant que ceci nuirait à leur lutte contre les fournisseurs illicites.

4. Garantir des chances égales et protéger la santé des consommateurs

- Augmenter la limite permise de THC dans les produits comestibles à 100 mg (chaque emballage contenant jusqu'à 10 unités de 10 mg de THC chacune).
- Les consommateurs se tournent vers le marché illicite pour acheter ces produits en raison des restrictions imposées au format de THC.
- Tous les produits illicites testés contiennent des niveaux dangereux de pesticides et d'autres substances et sont emballés comme des bonbons.

Résumé des demandes

1. **Ajuster** la taxe d'accise pour permettre aux entreprises de cannabis de survivre et d'innover afin de concurrencer les fournisseurs illicites.
2. **Alléger** le fardeau administratif lié à la taxe d'accise.
3. **Éliminer** les frais réglementaires excessifs de Santé Canada.
4. **Étendre** la protection offerte aux consommateurs de cannabis par le marché réglementé en autorisant des formats de produits comestibles populaires sur le marché illicite.

Annexe

La légalisation a été un succès pour les gouvernements, les citoyens et les consommateurs

- Aucune augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes.
- Déplacement de plus de 5 milliards de dollars de ventes illicites vers le marché légal.
- Aucune augmentation des problèmes d'ordre public, de sécurité communautaire ou de sécurité au travail.
- Produits plus sûrs, testés, innovateurs et de qualité contrôlée pour les consommateurs.
- Recettes fiscales (taxe d'accise, taxe de vente, impôt sur le revenu) et revenus (bénéfices) tirés des activités des distributeurs provinciaux.
- Emplois de qualité dans les villes, les petites localités et les communautés rurales partout au Canada.
- Maintien d'une forte acceptation sociale et du soutien à la légalisation du cannabis.

Abaisser le taux de la taxe d'accise

Le taux de la taxe d'accise est trop élevé pour une industrie naissante qui livre concurrence à un marché illicite bien établi.

- 71 % des producteurs autorisés (PA) ont vu augmenter leur charge au titre de la taxe d'accise en 2022 (en % des ventes brutes).
- Les deux tiers des PA étaient en retard dans leurs versements de taxe d'accise à l'ARC en septembre 2022.
- 83 % des PA ont déclaré un bénéfice net négatif en 2022.
- 73 % des PA ont enregistré un BAIIA négatif en 2022.

Source : Données du sondage du C3 2023

Alléger le fardeau administratif lié à la taxe d'accise

Le fardeau administratif lié à la taxe d'accise sur le cannabis **coûte des millions de dollars aux producteurs autorisés** chaque année et **entraîne d'importants retards et défauts de paiement de taxe pour les gouvernements.**

- Le timbre du cannabis a été conçu pour l'industrie du tabac.
- L'industrie du cannabis comptant des centaines de producteurs et de formats d'emballage, l'apposition de timbres de 13 juridictions constitue un exercice coûteux, en plus d'être une barrière commerciale pour les plus petites entreprises.
- Le modèle de distribution du cannabis est semblable à celui des spiritueux. Le remplacement du timbre et du mode de versement actuels de la taxe d'accise par un modèle identique à celui de l'alcool se traduirait par d'importantes économies d'exploitation à l'avantage des producteurs et des consommateurs.

Éliminer les frais réglementaires excessifs

- Le cannabis légal rapporte annuellement plus de 1,5 milliard de dollars aux gouvernements.
- De plus, les producteurs autorisés versent environ 75 millions de dollars à Santé Canada sous forme de frais réglementaires annuels qui représentent une taxe de 2,3 % sur les ventes de cannabis à usage récréatif.
- Les entreprises des secteurs du tabac et de l'alcool ne paient pas de frais réglementaires au gouvernement fédéral (une proposition visant à imposer de tels frais à l'industrie du tabac a été abandonnée).
- Le coût de la réglementation de l'industrie du cannabis devrait être couvert par les taxes d'accise et autres charges fiscales. De leur côté, les frais devraient être liés à des services de réglementation spécifiques au lieu d'être appliqués de façon générale comme une taxe supplémentaire.

Égaliser les chances par rapport au marché illicite

La limite de 10 mg de THC pour les produits comestibles cède plus de 300 millions de dollars par année au marché illicite et encourage la consommation de **produits non testés emballés comme des bonbons.**

- Les produits comestibles comptent en moyenne pour 6 % des ventes au détail au Canada, contre 12 % à 14 % aux États-Unis.
- La catégorie des produits comestibles offre une **occasion inexploitée** d'augmenter les emplois, les recettes fiscales et les revenus des entreprises.
- Des entreprises non rentables ne peuvent innover pour répondre à la demande des consommateurs (les entreprises de tabac et d'alcool sont rentables).

La limite de 10 mg de THC pour les produits comestibles cède plus de 300 millions de dollars par année au marché illicite…

Emballages des produits illicites – Faits pour plaire aux enfants

Emballages des produits légaux – À l'épreuve des enfants

Légalisation – Recettes fiscales
– aperçu des 3 premières années

15 milliards de dollars en recettes fiscales totales

- 2,9 milliards de dollars en taxes de vente et d'accise
- 7,3 milliards de dollars en impôts indirects
- 3,9 milliards de dollars en impôts induits

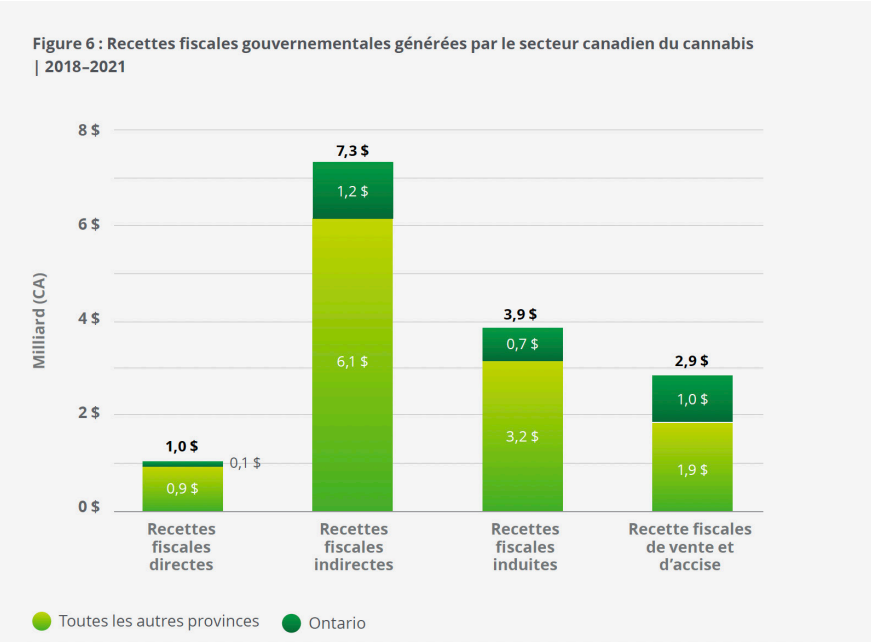

La taxe d'accise représente une petite portion des retombées fiscales de la légalisation, laquelle a eu un impact important sur les emplois et les impôts indirects et induits.

Source : Deloitte, Un secteur laisse sa marque, Rapport annuel sur le cannabis 2021

Légalisation – Revenus de travail et PIB – contributions à partir de la phase de déploiement

- 25,2 milliards de dollars en revenus de travail
- 98 000 emplois directs et indirects annuellement

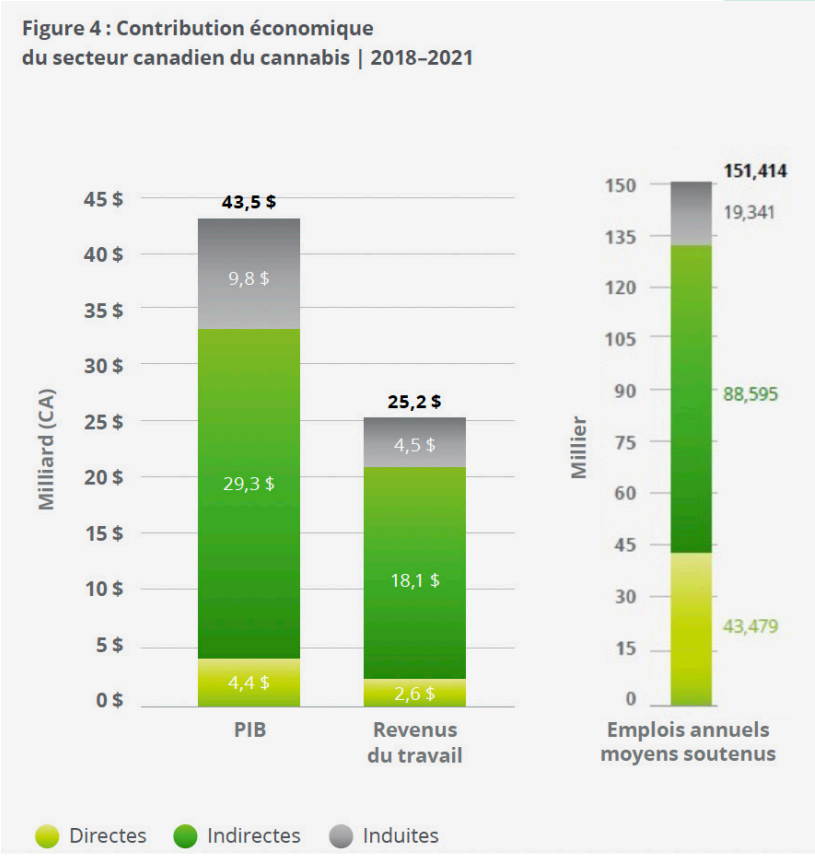

Source : Deloitte, Un secteur laisse sa marque, Rapport annuel sur le cannabis 2021

Le coût de la réglementation de l'industrie du cannabis devrait être couvert par les taxes d'accise et autres charges fiscales, tandis que les frais devraient être liés à des services de réglementation spécifiques.

Conseil du
cannabis canadien

Personnes-ressources :

George Smitherman
Président et chef de la direction
Conseil du cannabis canadien
George@Cannabis-Council.ca
416 816 7118

Pierre Killeen
Conseiller en politique
Conseil du cannabis canadien
Pierre@Cannabis-Council.ca

Merci